

Débat public sur le projet Georges Besse II

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DE BOLLENE

6 septembre 2004.

*v 110 personnes ont participé, le 6 septembre 2004, salle Georges Fontaine à Bollène(Vaucluse), à la première réunion publique du débat sur le projet Georges Besse II d'Areva.
Le compte-rendu de cette réunion est publié sous l'autorité et la responsabilité de la commission de pilotage du débat public.*

PRESENTATION DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU DEBAT PUBLIC

Jean-Paul Frouin, président de la commission de pilotage du débat public (CPDP). Je vous remercie de votre participation à cette réunion qui se trouve être la première organisée par la commission de pilotage de débat public sur le projet de construction de l'usine d'enrichissement d'uranium, l'usine Georges Besse II, destinée à remplacer l'usine Georges Besse d'Eurodif que vous connaissez sur le site du Tricastin. En ouvrant cette séance, je remercie à nouveau Monsieur le Maire de Bollène de nous recevoir dans une salle magnifique, dont je me réjouis qu'elle soit presque remplie. Je voudrais vous donner quelques indications sur ce qu'est le débat public et la commission que j'ai l'honneur de présider, et vous dire également, sans vous enfermer dans une discipline qui soit trop rigoureuse, la façon dont nous pourrions organiser le débat tout au long de cette soirée.

L'origine du projet, je vous l'ai dit à l'instant, c'est la décision prise par AREVA de bâtir un projet, j'insiste bien sur le terme - Monsieur Van Heems, maître d'ouvrage, présent à la table voisine, vous le rappellera tout à l'heure - il s'agit bien d'un projet visant à remplacer l'usine Georges Besse d'Eurodif. L'importance de ce projet quant à l'investissement qu'il comporte, sa nature, la place qu'un établissement industriel de ce type occupe dans une région comme la vôtre, ont conduit, ne serait-ce que parce que la loi, en tout état de cause, l'y obligeait, le maître d'ouvrage à saisir la Commission nationale du débat public (CNDP). La Commission nationale est une autorité administrative indépendante. C'est une institution de création récente, qui a pour objet de dire si tel ou tel projet entre dans le cadre de ceux qui doivent être soumis à cette procédure et ensuite de veiller à l'organisation de ce débat.

La CNDP a considéré que, pour les raisons que j'invoquais, il y a un instant, il y avait lieu d'organiser sur le sujet un débat public. Il m'a été demandé de présider la commission chargée d'organiser ce débat.

Je suis préfet de région honoraire, j'ai également été conseiller maître à la Cour des comptes, puis j'ai ensuite travaillé dans une entreprise privée qui n'avait ni de près, ni de loin, je rassure l'assemblée, de relations avec l'activité nucléaire. Étant à la retraite, depuis maintenant un certain nombre de mois, je me sentais suffisamment disponible et intellectuellement libre pour présider à cet exercice. J'ai également accepté sous la réserve d'avoir la complète liberté de choix des personnes qui composerait la commission.



Je profite de cette transition pour vous présenter les personnes assises à cette table. Guy de Manheulle, ingénieur général d'agronomie honoraire et Jean-Claude Darras, qui est un haut magistrat et qui était le président du tribunal administratif de Marseille jusqu'à la cessation récente de son activité professionnelle. Il y a également dans la commission une quatrième personne, Didier Houi, qui ne peut pas être parmi nous ce soir. Didier Houi participera aux autres réunions, il est chercheur au CNRS et est actuellement directeur de l'Agence régionale pour l'environnement créée à Toulouse par le conseil régional de la région Midi-Pyrénées.

La commission de pilotage est garante du bon déroulement du débat.

Quelques mots d'abord sur ce qu'est la commission. Je vous ai dit qui la composait ; je voudrais que vous compreniez bien son rôle et les limites de son rôle.

La commission de pilotage du débat public organise le débat public. Elle est, en quelque sorte, le metteur en scène, le producteur de ce débat. Nous avons un secrétariat, nous avons également un siège que nous avons fixé sur la commune de Pierrelatte, dans des locaux que nous avons loués.

La commission de pilotage a pour mission d'être garante du bon déroulement du débat. Elle fera en sorte que chacun puisse s'exprimer complètement, de la façon la plus claire possible. Nous veillerons à ce que le maître d'ouvrage, AREVA, apporte en temps et en heure, de la manière la plus exhaustive et avec la qualité nécessaire, toutes les réponses aux questions posées, soit sur le champ lorsque les questions peuvent faire l'objet d'une réponse immédiate, soit avec un délai qui ne dépassera jamais quelques jours, lorsque les questions seront exprimées par écrit. La commission se porte donc garante du bon déroulement du débat, tout en veillant à ce que le maître d'ouvrage réponde aux questions qui lui sont posées.

« À certains égards, nous allons sensiblement plus loin qu'une commission d'enquête publique. »

Je voudrais vous dire aussi ce que nous ne sommes pas. Nous ne sommes pas une commission d'enquête publique. Les enquêtes publiques portent sur les ouvrages qu'un maître d'ouvrage public envisage de réaliser, dont ses ingénieurs ont terminé de façon quasi définitive le projet. Le commissaire enquêteur a pour mission de faire en sorte que ce projet soit porté à la connaissance du public dans des lieux connus. En ce lieu, le public peut, sur un cahier, apporter les observations que le projet peut susciter, à charge pour le commissaire-enquêteur de donner un avis. Nous ne sommes pas une commission d'enquête publique. Nous sommes quelque chose de différent, nous sommes à certains égards quelque chose qui va sensiblement plus loin que la commission d'enquête. A ceci près que nous ne donnerons pas d'avis à la fin du débat sur le projet. À l'issue du débat, nous publierons un compte-rendu, qui aura pour objet de dire ce que nous avons entendu, c'est-à-dire les arguments échangés, les questions posées, les plus fréquentes, les réponses apportées par le maître d'ouvrage aux questions posées, la façon dont les choses se sont passées sur le terrain.

Nous rapporterons si ce sont essentiellement les élus, des personnes privées, des associations, des institutions consulaires, qui se sont le plus souvent exprimées. Nous indiquerons si ce sont les problèmes touchant à l'emploi, à l'environnement ou au déroulement du chantier, qui ont le plus souvent été exposés.

Notre compte-rendu final sera remis au maître d'ouvrage qui sera tenu, à partir de ce moment-là, de l'intégrer dans le dossier de son ouvrage au fur et à mesure que ce dossier ira en s'étoffant. Y compris lors des procédures de déclaration d'utilité publique pour certaines des parties d'ouvrage à réaliser sur le site du Tricastin. Par ailleurs, le compte-rendu que nous présenterons - je dis nous parce qu'il aura un caractère collégial -, sera publié sur le site Internet de la commission de pilotage du débat public. Tout un chacun pourra y accéder et vérifier ce qui s'est dit. Ce compte-rendu figurera également sur le



site internet de la Commission nationale du débat public, sous le contrôle de qui mes compagnons et moi-même travaillons. Au surplus, ce document fera l'objet d'une publication en plusieurs milliers d'exemplaires envoyés à tous les élus que nous aurons rencontrés et à tous ceux que nous n'aurons peut-être pas vus. Ce document sera aussi à la disposition de tous ceux qui souhaiteraient en connaître le contenu.

« Chacun ici est l'égal de son voisin. »

La philosophie du débat est le deuxième point que je voulais aborder. La philosophie du débat s'appuie sur plusieurs principes. Le premier, qui n'est pas des moindres, c'est le principe d'équivalence. Chacun est l'égal de chacun dans cet exercice.

Pardon, monsieur le Maire, mais je serais amené à considérer, même si par simple courtoisie, c'est à vous que je passerai la parole en premier - ne serait-ce que pour vous remercier de nous recevoir dans cette salle communale -, mais chacun est ici l'égal de son voisin. Il n'y a pas de grands élus, d'élus moins importants. Les institutions consulaires n'ont pas plus d'importance que les associations et les associations n'ont pas plus d'importance que les personnes privées qui voudront s'exprimer.

Chaque personne, que ce soit à titre individuel ou au nom du mandat qu'elle peut avoir reçu à quelque titre que ce soit est invitée à s'exprimer oralement ou par questions écrites. Si vous ne souhaitez pas vous exprimer publiquement ou si vous avez déjà une question toute prête soit sur un document soit sur papier libre, cela n'a aucune importance, je vous invite à formuler vos questions, elles seront remises à Guy de Manheulle qui organisera le moment venu le débat pour que les questions soient regroupées par thème s'il en est besoin.

Donc premier principe, le principe d'équivalence : chacun sera traité dans ce débat, ici comme ailleurs, de la même façon que toute autre personne.

Deuxièmement pour qu'il y ait débat, il faut qu'il y ait des arguments pour et des arguments contre. Il n'y a peut-être d'ailleurs que des « contre » dans la salle, ce n'est pas mon problème. Le problème de notre commission, c'est que tous les arguments puissent être exprimés. C'est à dessein que j'emploie le terme « argument » : il faut que les interventions aient un caractère argumenté. Je serai peut-être également conduit à rappeler aux éventuels intervenants quelques principes de concision, dès l'instant où je pense que des arguments doivent être développés rapidement. Je dis cela pour que chacun puisse s'exprimer et que, par ailleurs, le maître d'ouvrage ait le temps de répondre aux questions de la façon la plus exhaustive possible.

Troisième principe, le débat porte sur le projet d'usine d'enrichissement d'uranium Georges Besse II. Le débat ne porte bien évidemment pas, même si certains d'entre vous l'ont à l'esprit, sur Iter. Je vous signale sans trahir aucun secret que le moment venu et peut-être dans cette région, si Iter doit se faire en France, il y aura un débat public sur Iter. Je ne m'avance pas en vous disant que la Commission nationale s'est prononcée quant au principe sur ce sujet. Nous ne parlons pas non plus d'EPR, d'autant plus que ce n'est pas Areva le maître d'ouvrage, mais EDF et que ce n'est pas le sujet du jour.

25 000 personnes vont recevoir un journal qui les tiendra informées du déroulement du débat

Qu'en sera-t-il pour le déroulement de la réunion ? J'espère que vous avez déjà reçu les documents du débat, j'espère que vous avez déjà trouvé, ces dernières heures ou ces derniers jours, (si tel n'était pas le cas on vous en distribuerait autant que vous le souhaitez) dans vos boîtes aux lettres ces documents. Je ne voulais pas qu'ils soient diffusés avant le 1^{er} septembre. La Commission nationale du débat public avait fixé la date, celle du 1^{er} septembre ; j'ai tenu une conférence de presse le 1^{er} septembre ; je



n'allais pas distribuer les documents le 20 août. Je reconnais que pour la première réunion à Bollène - ce sera un peu moins vrai pour Pierrelatte demain et encore un peu moins pour Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 17 septembre - c'était peut-être un petit peu court. J'espère que vous avez reçu la documentation, sinon vous la recevrez dans les heures qui viennent.

Cette documentation se compose d'une note présentant de façon synthétique, j'espère pédagogique, le projet Georges Besse II et du premier numéro du *Journal du débat*. Il y aura un n° 2, un n° 3, etc. Tous les quinze jours, il y aura environ 25 000 personnes qui vont recevoir ce journal qui les tiendra informées de la façon dont le débat se déroule et qui leur indiquera quelles sont les grandes étapes à venir.

Le maître d'ouvrage fera un exposé sur le projet Georges Besse II et l'appuiera sur un petit film, ensuite, je passerai la parole à monsieur le maire de Bollène, tout simplement parce que nous sommes chez lui et que la courtoisie le veut.

Ensuite, vous poserez toutes les questions que vous souhaitez, le maître d'ouvrage y répondra, la commission ne répondra pas à sa place, ce n'est pas notre rôle. Notre compétence est de veiller à ce que des réponses soient apportées, soit dès ce soir, soit le plus rapidement possible. Je rappelle, que vous pouvez poser des questions écrites, qu'elles seront regroupées par thème – merci d'indiquer votre nom car le principe du débat public, c'est qu'il est public. Les questions anonymes et les lettres anonymes ne font pas l'objet de réponse. Et accessoirement, pour ceux qui auront eu le courage d'attendre la fin de l'exercice, nous nous retrouverons autour d'un rafraîchissement.

Voilà pour le propos d'introduction de la commission. Je vous propose, avant que vous ne posiez vos questions, de demander au maître d'ouvrage de nous présenter son projet.

PRESENTATION DU PROJET GEORGES BESSE II PAR LE MAITRE D'OUVRAGE, AREVA

« L'avenir du Tricastin, c'est le projet Georges Besse II. »

Frédéric Van Heems, directeur du projet Georges Besse II d'Areva. Je suis le responsable du projet Georges Besse II au sein du groupe AREVA. L'avenir du Tricastin, c'est le projet Georges Besse II et c'est ce que je vais vous montrer en m'appuyant sur quelques transparents avant de vous montrer un petit film.

Aujourd'hui, AREVA est présent sur l'ensemble du cycle du combustible du nucléaire et notamment dans l'activité d'enrichissement. L'enrichissement est une étape très importante puisqu'il s'agit d'augmenter la teneur en uranium 235, qui est l'uranium énergétique. La technologie vous sera présentée tout à l'heure dans le film. Aujourd'hui AREVA est dans l'enrichissement de l'uranium avec l'usine Georges Besse d'EURODIF sur le site du Tricastin. Que ce soit pour les réacteurs aujourd'hui en service ou pour les réacteurs qui continueront à être en service dans les 10, 20, 30 années qui viennent, il faudra enrichir l'uranium. D'où le besoin de continuer à faire de l'enrichissement, donc, notre projet Georges Besse II s'inscrit dans le cycle complet du combustible qui est ici au niveau de l'enrichissement, après avoir extrait l'uranium des mines et après l'avoir converti.

Aujourd'hui donc, AREVA avec l'usine EURODIF, fournit environ 25 % de l'uranium enrichi au niveau mondial. Nous sommes un des grands acteurs sur un marché qui est extrêmement compétitif, avec des grands acteurs qui sont : les Russes avec MINATOM, les Américains avec USEC, et puis un concurrent européen qui s'appelle URENCO. URENCO est un consortium créé en 1970 par l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, sous l'égide d'un traité international. Nous sommes donc quatre grands acteurs - le Japon et la Chine sont des acteurs plus marginaux - et nous sommes dans une concurrence féroce au niveau mondial. Cette concurrence s'exerce sur le marché qui est celui des réacteurs actuels. Il y a aujourd'hui un petit peu plus de 400 réacteurs qui fonctionnent dans le monde. C'est pour ces réacteurs-là que nous développons notre projet. Le projet Georges Besse II, dans le prolongement de l'usine Georges Besse d'EURODIF, n'est pas un projet lié à une relance du nucléaire ou à de futures générations de réacteurs, c'est un projet uniquement appelé à répondre aux besoins des réacteurs aujourd'hui en exploitation, en tenant compte de leur durée de vie.

La centrifugation pour l'avenir du site du Tricastin, pourquoi et comment ?

Aujourd'hui, l'usine d'EURODIF utilise une technologie, la diffusion gazeuse, une technologie que certains d'entre vous connaissent. C'est une technologie qui avait été développée dans les années 50, 60. Et parmi les acteurs que je décrivais, il y a quelques secondes, les Américains (USEC) et nous-mêmes utilisons la diffusion gazeuse.

Il y a une autre technologie, développée à peu près à la même époque, la technologie de centrifugation. Au début des années 70, la France avait fait le choix de la diffusion gazeuse parce qu'à ce moment-là c'était la technologie la plus productive. D'autres, comme URENCO, nos concurrents anglo-germano-hollandais, avaient choisi la centrifugation et l'ont améliorée.

L'usine EUODIF a commencé à fonctionner en 1978. Nous devons la remplacer, pour des raisons techniques, parce que comme toute usine, elle arrivera à sa fin de vie technique, et pour des raisons économiques aussi, parce que l'usine EUODIF et la technologie de la diffusion gazeuse consomment beaucoup d'électricité. Pour toutes ces raisons, nous serons conduits à arrêter l'usine Georges Besse à l'horizon 2012-2015.

Il faut donc prévoir son renouvellement, pour que dans les années qui suivront nous soyons capables de protéger nos parts de marché, sur le marché compétitif que je décrivais. Trois possibilités se sont présentées.

La première était de refaire une usine utilisant comme technique d'enrichissement la diffusion gazeuse. La réponse a été très rapidement non, d'une part parce qu'investir dans une nouvelle usine de diffusion gazeuse serait un investissement colossal, beaucoup plus important que celui que nous envisageons de faire et ensuite parce que la diffusion gazeuse consomme beaucoup d'électricité. Elle consomme en moyenne l'électricité produite par trois des réacteurs présents sur le site du Tricastin. Pour toutes ces raisons, il n'était pas possible de refaire une usine de diffusion gazeuse et, partout dans le monde, la diffusion gazeuse est abandonnée.

Deuxième possibilité à laquelle on a cru pendant très longtemps, le laser. C'était un peu la troisième voie après la diffusion gazeuse et la centrifugation. Le CEA, sur le site du Tricastin - un certain nombre d'entre vous ont sans doute été de cette aventure - a fait beaucoup de recherches sur le laser. Et le CEA n'était pas le seul puisqu'aux Etats-Unis, en parallèle, il y en a eu beaucoup également. Malheureusement, aux alentours de 2000-2001, en France comme aux Etats-Unis, nous sommes arrivés à peu près en même temps à la conclusion que si le laser pouvait scientifiquement fonctionner, en l'état actuel des matériaux, de certaines problématiques techniques, il n'était pas possible de construire à un coût compétitif, une usine fonctionnant avec le laser au moins pour les 10, 20, 30 années qui viennent.

« Avec cet accès à la centrifugation, nous allons pouvoir mener une transition entre l'usine actuelle et l'usine future. »

Naturellement, il restait une seule solution qui était la centrifugation. Malheureusement, la France avait fait quelques recherches en centrifugation dans les années 70, mais n'était pas allée jusqu'à un stade d'industrialisation. Nous n'avions donc pas de maîtrise de cette technologie. Nous avons essayé d'explorer les différentes voies possibles. Celle qui nous a semblé la meilleure était de trouver un partenariat de partage de la technologie avec notre concurrent européen URENCO qui avait, depuis les années 70, développé, générations après générations, des centrifugeuses. Cette technologie a connu une révolution que vous avez tous connue, la révolution de la canne à pêche ou de la raquette de tennis, c'est-à-dire l'introduction de la fibre de carbone. De la même manière, on a commencé à faire des centrifugeuses avec de la fibre de carbone, capables de tourner beaucoup plus vite. La centrifugation est devenue une technologie très efficace. En plus, elle consomme très peu d'électricité, cinquante fois moins que la diffusion gazeuse, et elle produit encore moins d'impacts sur l'environnement que la technologie de diffusion gazeuse utilisée aujourd'hui par l'usine d'EUODIF.

Pour toutes ces raisons nous sommes allés vers la centrifugation, et vers un accord avec URENCO, qui nous paraissait détenir la technologie la plus avancée en matière de centrifugation. Avec cet accès à la centrifugation, nous allons pouvoir mener une transition entre l'usine actuelle et l'usine future, et donner un avenir à l'ensemble du site du Tricastin.

C'est pourquoi je vous disais que Georges Besse II est le projet d'avenir pour ce site.

Comment avons-nous fait pour matérialiser cet accès à la technologie ? Nous avons négocié pendant de longues années avec URENCO et nous sommes arrivés à un partenariat matérialisé par ce schéma très compliqué. URENCO et Areva vont continuer à être tout à fait concurrents dans le domaine des services d'enrichissement. Par contre, nous allons partager la technologie. Pour partager la technologie, ETC, société de technologie et de l'enrichissement, filiale d'URENCO, développe les centrifugeuses et construit les usines. Nous espérons prendre très prochainement 50 % du capital de cette société, qui ensuite continuera à livrer des centrifugeuses à URENCO, qui continuera à être notre concurrent, mais nous livrera des centrifugeuses, pour le projet Georges Besse II et pourra livrer des centrifugeuses également à d'autres clients à travers le monde.

Nous espérons pouvoir prendre 50 % du capital rapidement parce que nous avons signé les accords industriels le 24 novembre 2003. Les accords industriels entre URENCO et AREVA sont maintenant soumis à deux conditions préalables. Juridiquement, on parle de deux conditions suspensives. Deux conditions, qui, si elles ne sont pas remplies, feront que le projet ne verra pas le jour. Ces deux conditions sont d'une part, l'obtention du feu vert des autorités de la concurrence à Bruxelles. Puisque nous allons partager la technologie avec un de nos concurrents, logiquement les autorités de la concurrence, les services de Bruxelles doivent donner leur feu vert.

Parallèlement, c'est la deuxième condition suspensive, il faut qu'un traité international soit signé entre les trois pays qui étaient à l'origine d'URENCO, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, qui avaient signé le traité d'Almelo en 1970, et la France qui va entrer dans ce club des utilisateurs de cette technologie. Nous sommes en train de travailler à la levée de ces deux conditions suspensives. En ce qui concerne Bruxelles, nous espérons que le feu vert sera donné dans le courant du mois d'octobre par la Commission et, en ce qui concerne le traité international, des négociations sont en cours entre la France et les trois pays. Nous espérons aboutir vers la fin 2004, le début 2005.

À partir de là, quelles sont les grandes étapes du projet ?

C'est peut-être un peu compliqué, je vais essayer de les commenter très rapidement.

1^o étape : nous y sommes, ce sont les études techniques. Il y a une grande équipe avec un peu plus de 50 ingénieurs, dirigés par Nicolas de Turckheim et Laurence Tinland, qui seront là tout à l'heure, pour répondre à vos questions. Ils ont fait toutes les études pour voir, si le projet se concrétise, comment on va construire cette usine. Vous verrez le film. Et puis, il y a le débat public et un certain nombre de procédures. En parallèle, il y a le travail sur les deux conditions suspensives. Donc vers la fin 2004, début 2005, nous saurons si Georges Besse II, qui en est au stade de pré-projet, devient un projet industriel.

Que se passerait-il si c'était le cas ?

Il y aurait des enquêtes publiques, comme le président de la CPDP le disait tout à l'heure. Des enquêtes publiques pour les autorisations de créations, pour les rejets et prélèvements d'eau. Il y aurait évidemment les procédures classiques de permis de construire, et puis il y aurait un début de chantier. Le film vous le détaillera tout à l'heure. Ce chantier s'étalerait sur une période de plus de 10 ans. Nous aurions une première étape très importante jusqu'à la fin 2007, avec la construction du premier bâtiment, l'installation des premières centrifugeuses. Ce qui pourrait aboutir au démarrage d'une première cascade de centrifugeuses vers la fin 2007. Cela nous permettrait ensuite, en montant en puissance progressivement, d'aller vers la fin de la première unité en 2012 et, le cas échéant, vers 2012-2013, d'arrêter l'usine Georges Besse d'EURODIF. Ensuite on construirait l'unité 2 entre 2010

et 2016, pour arriver à une capacité totale d'enrichissement de 7,5 millions d'UTS et éventuellement une troisième unité pour porter la capacité à 11 millions d'UTS. L'UTS est l'unité utilisée internationalement pour mesurer le service d'enrichissement. Et tout cela permettrait de donner un véritable avenir au site du Tricastin, Georges Besse II devenant l'héritier, la suite de l'usine Georges Besse actuelle.

En ce qui concerne les implantations probables des futurs bâtiments, même si, sur certains points, elles commencent à être avancées, nous en sommes encore au stade des études. Bien entendu, toutes ces implantations seront à l'intérieur de la clôture lourde, c'est-à-dire sur le site existant du Tricastin. Nous ne construirons pas sur de nouveaux terrains ; ce n'est pas une extension de la zone. Ce serait à l'intérieur même du site du Tricastin. Du coup, c'est un petit peu compliqué parce qu'évidemment sur le site du Tricastin il y a pas mal de choses. Il fallait voir où l'espace pouvait être disponible. Nous avons en ce moment deux emplacements à l'étude : un au Nord et un au Sud. Nous parlons de Nord ou de Sud parce que, pour ceux qui connaissent le site, les grands rectangles au milieu sont les fameux bâtiments UDG, les bâtiments de diffusion gazeuse de l'usine actuelle. Donc, il y aurait un emplacement sud sur le territoire de Bollène, et un autre au Nord sur le territoire de Pierrelatte. Nous sommes en train de poursuivre les études techniques pour voir comment libérer ces emplacements, à quelle vitesse on peut avancer. Il y a un certain nombre d'études techniques finales qui sont en cours de réalisation.

Une transition très progressive, sur plus de 15 ans, entre 2005 et 2020

Vous l'avez compris, nous sommes dans une phase d'études, il y a une cinquantaine de personnes qui sont mobilisées. Il y a de plus toutes les opérations concernant les conditions suspensives. De 2005 à 2016, si le projet devient concret, il y aura un chantier qui va employer de l'ordre de 300 personnes sur une période de plus de 10 ans, avec des dépenses de chantier qu'on estime à environ 100 millions d'euros par an sur 10 ans. Ensuite, nous aurons de 2007 à 2012, les deux usines qui fonctionnent en parallèle et l'usine Georges Besse II montera en puissance progressivement. Vers 2012-2013, l'arrêt d'EURODIF, le début de son démantèlement qui s'étalera sur 7-8 ans, jusqu'aux environs de 2020. Ce démantèlement devrait employer de l'ordre de 500 personnes. A partir de 2012-2013, l'usine Georges Besse II devrait remplacer complètement l'usine Georges Besse. Elle emploierait dans l'enrichissement de l'ordre de 450 personnes. Le projet implique donc une transition très progressive avec un certain nombre d'étapes, sur plus de 15 ans, entre 2005 et 2020.

Je vous propose maintenant, avant de conclure, de vous présenter un petit film, assez technique, mais qui je l'espère vous montrera où nous en sommes des différentes études, et la manière dont l'usine pourrait être construite.

Projection du film réalisé par Areva, qui présente le projet Georges Besse II.

Frédéric Van Heems. Ce film a été fait pour vous, mais aussi pour être montré à nos clients. Et, parce qu'en interne, pour certains fournisseurs, c'est un outil intéressant pour présenter la globalité du projet. Les grands techniciens auront tout de suite vu quelques imperfections, mais je pense qu'il donne une assez bonne idée globale du projet.

En conclusion, je pense que le projet Georges Besse II est l'avenir du Tricastin. Pour AREVA, il est essentiel de pouvoir prévoir le remplacement de l'usine EURODIF, c'est donc un enjeu majeur pour AREVA, son activité d'enrichissement pour la France et son indépendance énergétique et, surtout,



pour le site du Tricastin, auquel il offre un grand projet industriel, un avenir pour les années qui viennent.

J'en ai terminé de cette présentation, merci beaucoup de votre attention. Nous sommes prêts maintenant, moi-même, mais aussi Nicolas de Turckheim, qui est le directeur du projet de construction de l'usine, qui pilote donc toutes les équipes techniques qui avancent sur l'ensemble des études, et Christian Delacroix, qui est l'adjoint au directeur général délégué d'EURODIF production et qui a en charge tous les aspects de sûreté pour l'ensemble du site du Tricastin, à répondre à vos questions.

INTERVENTION DU MAIRE DE BOLLENE

Jean-Paul Frouin. Monsieur le Maire, est-ce que je peux vous demander de bien vouloir intervenir comme je me suis autorisé à vous le proposer ?

Marc Serein, maire de Bollène. Quelques mots si vous le permettez, pour vous dire ma satisfaction de vous accueillir tous ce soir, sur un événement stratégique. Certes, nous avons eu une réunion un peu similaire il y a quelques temps ici, c'était le préalable pour nous mettre dans l'équité. Cette commission parlait tout à l'heure d'équivalence et d'équité en termes d'intervention pour chacun des intervenants que vous allez certainement être ce soir.

Nous, nous avons voulu, au niveau de la collectivité bollénoise, nous mettre dans l'équité parfaite avec nos amis de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Pierrelatte, puisque nous avons dernièrement révisé notre plan d'occupation des sols, pour nous mettre justement sur des règles identiques au plan de l'urbanisme. C'est un point très important qui nous permet et qui permet à AREVA, quoi qu'il en soit de réfléchir sur un positionnement, qui se fera, à mon sens le plus simplement du monde, à un moment donné.

« Il s'agit de préserver l'avenir de nos générations futures. »

Mais la décision terminale va intervenir dans les prochaines semaines et nous nous devons, nous, responsables et élus bollénois, de faciliter la tâche à ce qui fait tout de même la richesse de notre territoire depuis maintenant plus de 30 ans, voire au-delà pour les bâtiments les plus anciens créés sur le site nucléaire militaire de Pierrelatte, il y a près de 40-45 ans maintenant.

Ceci étant dit, je voudrais tout de même féliciter les auteurs de l'ensemble des supports que nous venons de voir. Je ne suis pas spécialiste, loin de là, mais ils permettent d'avoir une image qui sera l'une des plus fidèles sur ce que nous aurons à connaître, nous, les générations d'aujourd'hui et les générations futures, sur ce territoire, qui, comme cela a été dit, préserve l'avenir d'une entreprise. C'est de l'ordre de l'intervention d'AREVA, mais surtout c'est ce que nous, nous devons mettre en évidence, nous les élus du territoire et du Tricastin en général. Il s'agit de préserver l'avenir de nos générations futures à travers un emploi qui concerne près de 8 000 personnes aujourd'hui sur le site du Tricastin. 8 000 personnes en activité induite ou directe. Ce qui fait que l'ensemble de notre territoire, notre bassin d'emplois, est tourné vers le nucléaire et vers le para-nucléaire. Je me félicite de cette volonté d'aller vers l'avenir, alors que nous parlions naguère, de démantèlement du nucléaire ici, sur le territoire du Tricastin. Nous nous félicitons encore une fois de travailler sur une logique de reconstruction.

Je voudrais peut-être en guise d'ouverture des débats, sans être trop long, parce que je crois que l'ensemble des partenaires que sont les citoyens souhaitent intervenir, aller dans le sens d'une question qui est celle de l'impact environnemental. Monsieur Van Heems, quel sera l'impact environnemental de ce projet, ne serait-ce qu'au niveau des bâtiments ? Il est vrai que le film nous a permis de voir quel était l'impact, donc vous pourrez certainement nous répondre plus précisément. J'ai aussi une deuxième question qui a trait à l'emploi sur la période de 2007 à 2012.

2007 effectivement, c'est la période pendant laquelle la production va certainement se lancer sur le site du projet Georges Besse II. On nous a dit qu'il y avait certes de l'emploi durant le chantier. On nous a dit qu'en 2012 on partirait sur une production complète sur GBII, mais qu'en sera-t-il exactement au niveau de l'emploi entre 2007 et 2012 ?

AREVA : L'EMPLOI ET L'ENVIRONNEMENT

Jean-Paul Frouin. Merci, monsieur le Maire, de votre intervention qui se conclut sur une question très précise. Je passe la parole au maître d'ouvrage.

Frédéric Van Heems. Je vais me permettre de répondre tout d'abord à la deuxième question. L'emploi, c'est bien évidemment quelque chose de très important dans ce projet. C'est l'avenir du site dans son ensemble. Vous l'avez compris, il y a plusieurs phases dans le projet, il y a une première phase, vous la mettez vous-même en exergue dans votre question, qui est la phase 2007-2012, ou 2005-2012, qui est une phase pendant laquelle vont coexister trois activités, qui vont être :

- l'activité de chantier, qui va employer environ 300 personnes,
- l'activité de l'usine actuelle qui continuera à fonctionner comme elle fonctionne aujourd'hui.

Vous le savez l'usine de diffusion gazeuse, c'est tout ou rien. Elle fonctionne ; un jour, on arrêtera en appuyant sur un bouton et le lendemain pour simplifier, elle ne tournera plus. Par opposition, la centrifugation est modulaire, la construction s'effectue cascades par cascades.

Donc, la première activité sera le chantier pour la construction de l'usine.

En parallèle, la deuxième activité sera l'usine EURODIF, qui, elle, continuera à fonctionner comme aujourd'hui. Il y a déjà des discussions engagées depuis plus d'un an et demi avec nos partenaires sociaux, avec l'ensemble des représentants des personnels sur le site, pour voir de quelle manière on peut anticiper un peu les choses, modifier un certain nombre de fonctions, par exemple en termes de maintenance. Parce qu'aujourd'hui, il y a beaucoup de maintenance pour la diffusion gazeuse alors que demain, avec la centrifugation, il n'y en aura quasiment plus. Il y a un certain nombre de choses à anticiper, nous en parlons de manière tout à fait ouverte avec nos partenaires sociaux depuis déjà un moment.

La troisième activité en parallèle sera d'exploiter, à partir de 2007, les cascades de centrifugeuses de la nouvelle usine mise en service progressivement.

À partir de 2012-2013 une deuxième étape commence avec l'arrêt de l'usine d'EURODIF et le début de son démantèlement. Démantèlement qui devrait employer 500 à 600 personnes de 2012-2013 jusqu'à environ 2020. À partir de 2012-2013, il n'y aura plus que l'usine Georges Besse II qui fonctionnera avec la première unité achevée. Le chantier qui se poursuit avec la deuxième unité qui continue à être construite. À partir de 2016, nous aurons les deux unités complètes. On considère que pour les deux unités complètes, il devrait y avoir à peu près dans l'usine d'enrichissement de l'ordre de 450 personnes. Sur l'ensemble de la période, c'est-à-dire sur plus de 15 ans, cela fait beaucoup de phases différentes et beaucoup de besoins différents. Nous sommes en train d'anticiper ces questions avec les partenaires sociaux. D'une manière générale, le site du Tricastin emploie directement 4 000 personnes, indirectement avec toutes les sous-traitances directes ou induites, 8 000 personnes en tout. Globalement sur cette période longue de plus de 15 ans, nous serons tout à fait capables de faire une transition sur un plan social, extrêmement douce sans avoir besoin de recourir à des plans sociaux. C'était une réponse un peu longue au sujet de l'emploi, mais qui je pense, est un sujet très important pour tout le monde.

« La centrifugation émettra très peu de rejets gazeux, avec un impact très faible sur l'environnement. »

Je reviens à votre première question, l'impact environnemental. Il y a de nombreux aspects dans le mot environnement qui couvrent évidemment beaucoup de sujets. L'impact visuel : nous y avons travaillé avec un architecte. En fait, de l'extérieur du site, on ne verra rien, parce que par rapport aux bâtiments actuels, ce sera un grand bâtiment d'à peu près 300 mètres de long sur 150 mètres de large. Il sera beaucoup plus petit que les bâtiments actuels. De l'extérieur du site, on verra une des cheminées, mais pas plus. Je sais qu'il y a une question qui revient souvent : les tours aéro-réfrigérantes, puisque tout le monde maintenant à l'habitude de les voir. La technique de centrifugation ne rend plus nécessaire de prélever de l'eau dans le canal pour refroidir. Donc, l'usine Georges Besse II n'aura plus besoin des aéro-réfrigérants. On ne sait pas encore ce qu'ils deviendront ; il y a plusieurs hypothèses de réutilisation éventuelle, tout cela est à l'étude.

Sur un plan environnemental plus général, l'usine actuelle d'EURODIF est une usine qui a d'ores et déjà, en respectant la réglementation et avec toutes les analyses qui sont faites, un impact environnemental qui est très faible. Avec la technologie de centrifugation, on va faire un grand pas en avant en consommant beaucoup moins d'électricité et avec des rejets moindres. Je vais passer la parole à Christian Delacroix qui va vous donner quelques détails supplémentaires.

Christian Delacroix, adjoint au directeur général délégué d'EURODIF Production. Quand on parle d'impact sur l'environnement, on pense naturellement aux rejets. Comme pour toute activité industrielle, nous avons des rejets liquides et des rejets gazeux. Le procédé de centrifugation émettra très peu de rejets gazeux qui auront un impact très faible sur l'environnement et sur les populations qui vivent à proximité du site. Tous ces calculs d'impact figureront au dossier d'autorisation de rejet, de prélèvement d'eau et feront l'objet d'une analyse par les autorités de sûreté ; ces éléments seront annexés aux enquêtes publiques associées.

Il en est de même pour les rejets liquides. En ce qui concerne les déchets, là aussi comme toute activité industrielle, nous produisons des déchets. Des déchets classiques, que l'on appelle déchets banals et déchets spéciaux, qu'on trouve dans toute activité industrielle comme dans la vie courante, et pour lesquels nous avons des programmes de tri sélectif, qui seront envisagés dans le cadre de l'exploitation. En ce qui concerne la production de déchets nucléaires, on l'a vu, cette usine

nécessitera très peu de maintenance donc très peu d'interventions sur les circuits et les procédés qui contiennent l'hexafluorure d'uranium. Cela veut dire que de ce point de vue là l'usine devrait produire beaucoup moins de déchets que l'usine actuelle.

QUESTIONS ET REPONSES

Jean-Paul Frouin. Merci, il y aura peut-être d'autres questions sur les mêmes sujets, étant précisé que je vous demande d'éviter des questions trop redondantes par rapport à celles qui ont été posées précédemment, sauf à ce que tel ou tel d'entre vous souhaite obtenir des informations plus détaillées sur un sujet précis.

Quel sera le fluide de procédé ?

Maurice Carles. Je suis un ancien salarié du CEA, j'ai travaillé sur tous les procédés d'enrichissement isotopique de l'induction gazeuse en passant par les traitements chimiques. Une question qui touche l'environnement, c'est le fluide de procédé. Est-ce que ce sera de l'hexafluorure d'uranium pur ou dopé ? C'est-à-dire avec un flux annexe tel que le trifluorure de chlore ou le fluor élément.

Nicolas de Turckheim, directeur du projet de construction de l'usine Georges Besse II. Vous connaissez bien les procédés, donc vous savez qu'effectivement la diffusion gazeuse nécessite d'ajouter des traces de produit de manière à ce que les barrières ne soient pas bouchées. Dans le cas de la centrifugation, ce sera de l'hexafluorure d'uranium pur c'est-à-dire que nous n'aurons pas d'ajout comme il y en a aujourd'hui au niveau d'Eurodif.

Frédéric Van Heems. Pour ceux qui sont moins spécialistes, en tout état de cause, cela reste de l'hexafluorure d'uranium. Aujourd'hui on n'enrichit pas l'uranium tel quel, on a besoin d'abord de le convertir dans ce gaz qui est un mélange d'uranium et de fluor, parce que ce gaz a des propriétés qui font qu'il est facile à traiter. Que ce soit avec la technologie de diffusion gazeuse ou avec la technologie de centrifugation.

Dans les deux cas de figure, nous sommes totalement dans la continuité. Toutes les compétences que nous avons sur le site en termes de traitement de l'hexafluorure d'uranium seront utilisées. Alors, cela dit, il y a deux petits plus avec le procédé de centrifugation, c'est que d'une part, nous n'allons plus du tout utiliser l'UF₆ à l'état liquide, or pour ceux qui connaissent, c'est quand même l'état le plus complexe à manipuler, on n'aura plus de problème de ce type-là. Deuxième point, c'est que la quantité de matière présente dans l'installation sera très faible. Aujourd'hui sur l'ensemble de la cascade que constitue Eurodif, il y a une quantité de matière relativement importante, là on aura des quantités mille fois moins importantes, à la fois sur un plan environnemental et de sûreté. C'est ce qui me permettrait tout à l'heure de dire qu'aujourd'hui nous avons déjà une usine très sûre, qui fonctionne depuis plus de vingt-cinq ans, sans qu'il y ait eu de problèmes ; la technologie de centrifugation va rendre les choses encore plus simples pour nous.

Le plan sécurité va-t-il être modifié ?

Lucien Sardou. Je suis un ancien technicien de Cogema, ancien ingénieur sécurité installation, à la retraite. Je voulais poser une question sur la sécurité. Pour ces nouvelles installations, est-ce que le

plan sécurité pour les populations va être modifié, est-il prévu de diffuser des plaquettes d'information ? Quel va être, de plus, l'impact des travaux sur la sécurité routière et le trafic qui est déjà très dense aux heures de rentrée et de sortie sur les routes environnantes. Le refroidissement des installations, vous avez dit qu'il serait moindre donc on peut considérer que le Rhône ne serait plus réchauffé par le rejet de l'usine actuelle Georges Besse, et que tout rentrera dans la normale. J'aimerais que vous apportiez également des réponses sur le risque lié aux inondations. On a eu dernièrement à l'automne passé une crue du ruisseau qui passe sur Eurodif, est-ce que des travaux sont envisagés pour éviter de nouvelles situations de ce genre ?

Jean-Paul Frouin. Il y a deux types de questions qui ont trait à la sécurité, mais pour certaines à la sécurité de l'installation et d'autres qui ont trait à la sécurité pendant et autour du chantier.

Frédéric Van Heems. Je vais répondre à la dernière des nombreuses questions, toutes intéressantes, parce que ce sont vraiment des points sur lesquels nous avons eu l'occasion de passer beaucoup de temps et de réfléchir. Je passerai ensuite la parole à Christian Delacroix pour qu'il apporte une réponse aux premières questions posées. En ce qui concerne les risques d'inondations, bien évidemment et en application de toutes les règles de sûreté et de toutes les réglementations, ces risques sont pris en compte et ce, dès les premières études de manière à envisager même les situations les plus exceptionnelles. Vous l'avez vu et certains d'entre vous sont malheureusement bien placés pour le savoir, ces dernières années il y a eu des inondations très importantes qui ont eu un certain nombre de conséquences. Sur le site du Tricastin, elles n'en n'ont pas eu, les choses étaient bien prévues. Maintenant dans la conception de l'usine Georges Besse II, nous irons encore plus loin. Non seulement nous avons tiré les leçons de ce qui s'est passé lors de ces crues presque centennales des dernières années, mais nous sommes en train d'analyser ce qui se passerait dans le cas de crues plus que millénaires. Donc en prenant vraiment une marge très importante. C'est pour cela, vous l'avez entendu dans le film, que nous parlons de remblais, parce que justement l'usine sera surélevée de trois mètres par rapport au reste du site.

Ainsi, même s'il y avait une crue millénaire, même si le barrage de Vouglans lâchait, même s'il y avait six mètres d'eau place Bellecour à Lyon, l'installation ne serait pas touchée. Cela fait partie des aspects qui sont pris en compte. En ce qui concerne la Gaffière, le petit cours d'eau auquel vous faites référence et qui traverse le site, en relation avec les collectivités locales qui sont impliquées et notamment avec le maire de Bollène et ses services, nous avons regardé quels travaux de curage devaient être faits. Ils ont été réalisés et nous avons même prévu, pour les cas les plus dramatiques d'inondation, l'écoulement des eaux au-delà du Trop-Long.

Christian Delacroix. En ce qui concerne le plan de sécurité par rapport au site du Tricastin, étant donné que les unités sont installées à l'intérieur de la clôture lourde, les futures unités vont se reposer en matière de sécurité sur l'infrastructure du site, et bien évidemment pour toute intervention, nous ferons appel à la formation locale de sécurité, nos pompiers du site. Vous savez que le site du Tricastin est équipé en capacité d'action et en moyens comme une grande ville. Il existe des moyens qu'on peut mobiliser très rapidement pour faire face à des situations classiques du type incendie ou pour intervenir sur incident. Voilà pour le premier point : la future usine va se reposer sur l'infrastructure existante.

Deuxième aspect, vous avez parlé des consignes, c'est plus précisément je pense le plan particulier d'intervention (PPI) que vous vouliez évoquer. Nous l'avons vu tout à l'heure, cette future usine est basée sur un procédé qui fonctionne pratiquement sous vide, c'est-à-dire qu'il y a des circuits à très, très basse pression. Les quantités de matière d'hexafluorure d'uranium mises en oeuvre sont faibles, et

on ne manipule plus d'hexafluorure d'uranium liquide. Cela veut dire que le plan particulier d'intervention ne sera pas remis en cause par rapport à cette nouvelle installation.

Le refroidissement des installations : les centrifugeuses sont entraînées par des moteurs de faible puissance, qui ne nécessitent pas du tout le même niveau de refroidissement que l'usine actuelle, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus de prélèvements, il n'y aura plus de circuits de refroidissement avec des prélèvements d'eau dans le canal. Les usines auront leur propre petit circuit interne de refroidissement, qui n'a rien à voir avec ceux de l'usine actuelle.

Frédéric Van Heems. Il y a peut-être un point auquel on n'a pas répondu concernant l'aspect routier. Nous sommes en train de le regarder de près, puisque évidemment, il va y avoir des remblais donc il y aura un certain nombre de camions qui amèneront de la terre et de quoi faire ces remblais. Cela donnera lieu à des études concernant les trajets des camions. Nous ferons cela évidemment en relation avec toutes les collectivités locales et tous les services de l'Etat concernés, pour éviter de passer là où cela qui poserait des problèmes aux riverains ou à l'activité économique et individuelle.

« Il y aurait intérêt d'assurer une présence permanente dans le déroulement de l'enquête publique. »

Georges Sabatier. Une information et une question. J'ai eu des responsabilités publiques dans cette commune. J'ai travaillé à l'aménagement du Rhône. Dans la partie qui nous concerne, Donzère-Mondragon sur le Rhône, on a extrait 9 millions de mètres cubes de graviers qui sont allés au BTP - c'est une information que je donne, une information complémentaire sur l'hydraulique. La Gaffière a atteint sa capacité maximale et ne peut recevoir de débit supplémentaire, sauf les possibilités de votre part, comme cela a été fait en amont, de réaliser une station de refoulement vers le canal de Donzère-Mondragon, cela fera l'objet d'une enquête publique.

Deuxième question, c'est dans le déroulement de l'enquête publique, j'ai dirigé pendant quelques années le service juridique et foncier de la chambre d'agriculture, Je pense qu'au-delà de la présence des commissaires enquêteurs et de l'importance que représente cette enquête, il y aurait intérêt de votre part ou de la part du maître d'ouvrage d'assurer une présence permanente dans le déroulement de l'enquête publique afin de mieux orienter les personnes qui viennent s'exprimer sur le dossier d'enquête publique, qui souhaitent recevoir des informations pour pouvoir disposer d'une plus grande facilité d'expression sur les registres d'enquêtes publiques. Je rappelle mon expérience en matière hydraulique et éventuellement les informations complémentaires que je peux vous apporter.

Jean-Paul Frouin : Merci Monsieur, sur le premier point, qui a trait à l'hydraulique, je pense que le maître d'ouvrage l'a écouté, comme la proposition que vous avez faite, mais ce n'est pas à moi qu'il appartient d'en décider, d'apporter un concours qui est ancien et dont je ne doute pas qu'il puisse être précieux, sur la connaissance que vous avez du réseau et sur le fonctionnement du réseau hydraulique intéressé.

Sur la question que vous avez abordée ensuite ayant trait aux enquêtes publiques, pour qu'il n'y ait pas de méprise entre la commission et vous-même, je rappelle que nous ne sommes pas des commissaires enquêteurs. Il y aura, le moment venu, un commissaire enquêteur ou des commissaires enquêteurs, désignés par le président du tribunal administratif sur tel ou tel aspect. Monsieur Van Heems s'est largement exprimé sur ce sujet tout à l'heure qu'il s'agisse de l'aspect hydraulique, de l'aspect urbanistique, des aspects d'autorisation touchant à la propriété industrielle, etc. Sur le plan de la pédagogie, votre observation présente un réel intérêt sur le caractère transparent et le caractère

permanent de l'information qui peut être donnée à ceux qui veulent s'exprimer. Il appartiendra le moment venu aux commissaires enquêteurs de mener leur affaire comme ils l'entendent, je n'en serai pas, je n'appartiens à aucune liste de commissaires enquêteurs donc ce ne sera sûrement pas moi, mais pour ce qui est de la commission de pilotage que j'ai l'honneur de mener avec mes collègues ici présents, votre idée de permanence me paraît tellement pertinente, que nous allons essayer pendant ces deux mois de lui donner une réalité. D'une part, nos réunions ne se déroulent pas en une seule fois, en un seul endroit, mais elles ont un caractère permanent dans le temps, pendant deux mois et je fonde de grands espoirs sur le caractère évolutif du sujet, c'est-à-dire que le débat n'aura peut-être pas le même caractère à Saint-Paul-Trois-Châteaux, à Bourg-Saint-Andéol ou à Pont-Saint-Esprit.

Il y aura de nouvelles questions et puis d'autres questions nourries par les interrogations précédentes. Et deuxièmement, la permanence à laquelle vous faisiez allusion est garantie de façon quotidienne par notre site et par le fait que la commission a loué des locaux dans la zone du Pont Noir à Pierrelatte. Tous ceux qui voudraient, soit après les réunions, soit à défaut d'avoir pu venir à une réunion, demander des informations complémentaires, rencontrer les membres de la commission pourront le faire à l'adresse que je viens d'indiquer.

Y aura-t-il des alternatives qui seront proposées aux activités économiques qui utilisaient des eaux chaudes et qui vont disparaître ?

Michel Lebailly. Je suis maire-adjoint à Bollène. Sur le thème du refroidissement, il a été dit tout à l'heure qu'il y aurait moins de volume de fluide de refroidissement dans l'usine de centrifugation par rapport à l'usine de diffusion gazeuse. Or, un des sous-produits de l'usine de diffusion gazeuse a été le développement d'activités économiques non négligeables, qui utilisaient des eaux chaudes qui vont donc disparaître. D'autre part, il y a à Pierrelatte, mais je laisse mes confrères de Pierrelatte aborder le sujet, des bâtiments publics qui sont chauffés avec ces eaux chaudes. Y aura-t-il des alternatives qui seront proposées à ces activités économiques et éventuellement à ces utilisations publiques ?

Frédéric Van Heems. Nous avons commencé à examiner ce qui pourrait être fait. C'est aux organismes qui ont géré ces développements de faire des propositions. Nous, nous apportons un calendrier d'arrêt concernant le refroidissement de l'usine Georges Besse, pour le reste il y a semble-t-il un certain nombre d'options pour eux permettant de pérenniser les activités auxquelles vous faites référence. Mais c'est à eux de prendre position sur ces points-là, et à l'horizon d'une bonne dizaine d'années, ce qui nous laisse le temps de regarder ce sujet dans le détail avec eux.

Quelle sera la puissance électrique appelée ?

Maurice Carles. Je voudrais poser une question sur la puissance appelée: c'est 500 mégawatts ou c'est 50 ?

Frédéric Van Heems. 50.

Maurice Carles. J'ai lu dans un document 500. Donc c'est vraiment très faible par rapport aux 2500 mégawatts consommés actuellement.

Jean-Paul Frouin. Vous avez la réponse précise à votre question ?

Maurice Carles. Ma question précise, c'était 50 ou 500. C'est bien 50.

Frédéric Van Heems. C'est un point très, très important, parce qu'aujourd'hui, pour faire très simple, avec la diffusion gazeuse, on est obligé de compresser le gaz. Nous utilisons des compresseurs qui consomment beaucoup d'électricité ; ils dégagent de la chaleur ; il faut donc refroidir. Demain, avec la technologie de centrifugation, nous n'aurons plus du tout ce besoin de compression, l'usine consommera effectivement 50 fois moins d'électricité et il n'y aura plus du tout le même réchauffement. Nous n'aurons donc plus la même nécessité de refroidissement.

REPONSE AUX QUESTIONS ECRITES

Jean-Paul Frouin. Je ne veux pas que ceux qui ont posé des questions écrites pensent qu'ils sont délibérément brimés. Donc nous allons alterner. D'autant que certaines de ces questions ont trait à des sujets qui viennent d'être évoqués.

Guy de Manheulle, membre de la commission de pilotage du débat public. Des questions écrites commencent à se manifester, pour l'instant, il y en a 4, dont 3 qui concernent la construction de l'usine Georges Besse II.

La première question est : « *Combien de temps vont durer les travaux ?* ». Vous avez déjà répondu, le film y a répondu, mais on pourra revenir dessus et : « *Quelle gêne pour les habitants ?* ».

Deuxième question, tout aussi technique et très précise : quelle sera à pleine puissance la consommation d'électricité de l'usine Georges Besse II ? Question un peu plus longue : quel sera le nombre de centrifugeuses ? Quelles vitesses de rotation, quelles pressions en millibars de fonctionnement, quel taux d'enrichissement, quelle étanchéité des machines tournantes, quelle quantité enrichie en grammes secondes ? Il y a une quatrième question qui a été posée, mais qui sera traitée après, parce qu'elle n'a pas trait à la technique de construction ou au fonctionnement de l'usine, mais à des questions législatives locales, on ne va pas mélanger.

Quelle sera la durée des travaux ?

Jean-Paul Frouin. Alors la première question est : « Combien de temps vont durer les travaux ? »

Frédéric Van Heems. Comme nous l'indiquons dans le film, pour autant que les deux conditions préalables soient levées, que ce projet soit autre chose qu'un projet théorique, que la construction de l'usine se concrétise, que l'avenir du Tricastin soit à ce moment-là véritablement en marche, les travaux pourraient démarrer au printemps ou à l'été 2005. Comme vous l'avez vu, on peut estimer que les deux premières unités seraient pleinement opérationnelles vers 2015, 2016. Nous ferons peut-être une troisième unité, cela dépendra du développement du marché de l'enrichissement.

Si nous faisons cette troisième unité, les travaux se prolongeraient de 2015 jusqu'à 2018, 2020.

La durée des travaux s'étalera sur 10 à 15 ans. Les travaux vont occasionner des gênes. Comme pour tout chantier de ce type, il y en aura évidemment, mais toutes les mesures sont prises, que ce soit au niveau des équipes, en relation avec les collectivités et les administrations concernées, pour que ces gênes soient les mieux gérées possibles et les moins pénalisantes pour vous et pour les activités économiques. Pour les poussières, il est prévu des systèmes de pulvérisation de l'eau, au moment où il

y aurait des risques de dégagements de poussières. Il peut y avoir des gênes en termes de trafic routier, il y a des moments où l'on va remblayer, donc il y aura des camions. Nous allons essayer de trouver

les trajets les plus appropriés pour que ce soit le moins gênant, de prendre des dispositions en matière de trafic routier. Il peut y avoir des gênes sonores, mais tout cela se fait sur le site du Tricastin à l'intérieur de la clôture lourde donc, à la limite, les seules personnes qu'on va vraiment gêner sont les personnes qui travaillent aux alentours du chantier, la population locale extérieure ne sera pas impactée.

Quel sera le nombre de centrifugeuses ? quel taux d'enrichissement ? quelle vitesse, quelle pression ? quelle maintenance ?

La troisième question concernant le nombre de centrifugeuses et les autres détails, je vais passer la parole à Nicolas de Turckheim.

Jean-Paul Frouin. Est-ce que vous pouvez nous confirmer que la quantité d'énergie à pleine puissance est 50 mégawatts ?

Frédéric Van Heems : 50 mégawatts.

Jean-Paul Frouin : 50 mégawatts, il n'y a plus de doute.

Nicolas de Turckheim. Il y a là un certain nombre de questions techniques, qui sont pour certaines confidentielles, donc je ne pourrai pas y répondre. Quant au nombre de centrifugeuses, nous avons indiqué, dans le document de la maîtrise d'ouvrage, une centaine de cascades de plus de 1000 centrifugeuses, donc cela veut dire que l'ordre de grandeur est de 100 000 centrifugeuses. C'est un très grand nombre de machines, vous avez dans les photos qui vous ont été montrées un certain nombre de centrifugeuses qui sont en fait des tubes, mis les uns à côté des autres de manière à pouvoir obtenir le taux d'enrichissement requis. Vitesse et pression relèvent aussi du domaine du confidentiel, je ne peux pas non plus y répondre.

Le taux d'enrichissement, ce sont les taux qui sont demandés par nos clients électriciens. Ils ont des besoins aujourd'hui qui vont jusqu'à des taux d'enrichissement de 5 %, l'usine Georges Besse arrive à la même limite de 5 %. Néanmoins, nous allons faire une usine qui sera capable de répondre aux besoins des électriciens pour les 20 ou 30 années qui viennent. Et, nos clients électriciens nous ont dit que les taux d'enrichissement dont ils auraient besoin dans 20 ans seraient plutôt légèrement supérieur à 5 %. C'est pour cela que l'usine Georges Besse II aura comme taux d'enrichissement limite 6 %, afin de répondre aux besoins de nos clients.

Il y a des questions sur l'étanchéité des machines tournantes, vous savez que l'étanchéité des machines tournantes pour Eurodif, cela veut dire de la maintenance. Effectivement, Eurodif a des machines tournantes avec des joints d'étanchéité et c'est ce qui nécessite une grosse maintenance, vous avez aujourd'hui à peu près cinq cents personnes qui s'occupent de la maintenance d'Eurodif, et une partie de cette maintenance était justement pour cette étanchéité. L'intérêt des centrifugeuses, c'est que ce sont des machines scellées, dont le moteur est à l'intérieur et il n'y a pas de joints tournants qui assurent cette étanchéité. Ce qui explique qu'il n'y a pas besoin de maintenance sur ces machines, contrairement à celles utilisées pour la diffusion gazeuse. Alors, il y a une question sur le fameux circuit de refroidissement. On utilise plus de nettoyant interne, et la quantité enrichie, on parle dans un langage un petit peu barbare des UTS, c'est simplement que nos clients nous demandent des UTS. Donc l'usine Georges Besse II que nous vous avons présentée tout à l'heure aura la même capacité que



l'usine actuelle d'Eurodif. Cela veut dire que nous avons comme ambition de garder les parts de marché (de 26 %) avec la nouvelle usine Georges Besse II.

Frédéric Van Heems : Un petit complément sur ce point. En matière de taux d'enrichissement, comme Nicolas de Turckheim vient de vous l'indiquer, le maximum de l'usine Georges Besse II et des autorisations que nous avons demandées sera de 6 %. Cela dit, à horizon de 15 ou 20 ans, nos clients nous demanderont peut-être de faire des choses un petit peu différentes. Aujourd'hui, beaucoup de personnes s'interrogent sur les réacteurs de génération 4, il y a un certain nombre de programmes internationaux conduits sur ce sujet, il n'est pas exclu que certains réacteurs de génération 4 fassent appel à du combustible qui ait une teneur d'enrichissement de l'ordre de 15 %. Donc si dans 10, 15, ou 20 ans, le marché s'est développé de cette manière-là, à ce moment-là nous serions conduits dans une usine comme Georges Besse II, et en reprenant les études qu'il faudrait, à faire de l'enrichissement à ce niveau-là, et avec de nouvelles enquêtes publiques, le moment venu.

Lorsque Nicolas de Turckheim nous dit que sur un certain nombre de données techniques « c'est confidentiel », cela signifie que ces données sont du domaine « confidentiel Défense ». Les centrifugeuses permettent d'enrichir à des teneurs faibles, comme ce que nous allons faire dans l'usine Georges Besse II. Techniquement nous ne sommes pas capables d'aller au-delà d'un enrichissement à teneur faible. Par contre, l'enrichissement à des fins militaires, à des taux d'enrichissement qui n'ont rien à voir, qui sont beaucoup plus élevés, intéresse éventuellement un certain nombre de puissances à travers le monde. La centrifugation, comme toutes les technologies de ce type-là, est très surveillée par les organismes internationaux et le traité d'Almelo signé en 1970 entre la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Pays-Bas est justement fait pour voir comment ces pays vont pouvoir utiliser la technologie. Tout cela est extrêmement surveillé, contrôlé. Comme condition préalable à l'acquisition de cette technologie, la France devra signer un traité international avec les trois pays signataires du traité d'Almelo.

Quels seront les relations avec les associations concernées par l'environnement ?

Robert Rieux-Arnaud. Je suis administrateur de la fédération de pêche de Vaucluse, attaché à la commission technique auprès de la préfecture. Malgré la diminution de la pollution, est-ce que vous comptez entretenir des liens plus étroits avec les associations concernées par l'environnement ?

Frédéric Van Heems. La réponse est oui, bien sûr. Je pense que ce débat est l'occasion d'initier un certain nombre de contacts. Aujourd'hui, je crois qu'il y a déjà des contacts entre les différentes entreprises sur le site du Tricastin et le milieu associatif. Peut-être pas suffisamment à votre goût, et peut être qu'on n'a pas tous les contacts qu'il faudrait avec toutes les associations. J'en profite d'ailleurs pour dire que pour AREVA, ce débat public est quelque chose de très important, nous sommes très heureux d'avoir à faire cet exercice, et de le faire d'une manière constructive, en essayant de voir quelles sont les questions qui se posent, comment on peut y répondre et peut-être de découvrir sur un certain nombre de sujets chers à certaines associations, que des points nous échappent. Nous essayons d'être humbles par rapport à cela, et c'est donc avec plaisir si cela nous donne l'occasion d'avoir des contacts plus étroits.

Areva a-t-il provisionné pour le démantèlement de l'usine Georges Besse ?

André Lacroix. Je voudrais vous poser quelques questions économiques, lorsqu'on construit une centrale nucléaire, elle provisionne pour son démantèlement, est-ce que vous aussi, en ce qui concerne Georges Besse, vous avez provisionné pour son démantèlement ? Et quel est l'ordre de grandeur –

pour EDF, c'est de l'ordre de 15 % de la valeur de l'investissement - quelle est la valeur pour laquelle éventuellement vous auriez provisionné ?

Deuxième question : l'exposé que vous avez fait est parfaitement clair pour un non-spécialiste des problèmes d'enrichissement. Je retiens qu'il y aura beaucoup moins de maintenance. Quel est le gain que vous comptez faire et donc éventuellement aux conditions économiques actuelles, quelle est la valeur de l'UTS ? Quel est le prix de vente compétitif que vous espérez avoir avec cette nouvelle installation ?

Nicolas de Turckheim : Je vais répondre à votre première question. Vous vous souciez, et vous avez raison, du démantèlement de l'usine Georges Besse. L'usine Georges Besse a un coût de démantèlement de 450 millions d'euros. Ce coût est totalement à la charge de l'entreprise EURODIF, qui provisionne actuellement dans ses comptes le démantèlement.

Jean-Paul Frouin. Je n'ai pas compris votre réponse.

André Lacroix. Les 450 millions d'euros que vous avez provisionnés correspondent à 15 %. Quel est le pourcentage qu'ils représentent par rapport à l'investissement initial, pour savoir si c'est du même ordre de grandeur que pour les centrales nucléaires ?

Nicolas de Turckheim. L'usine Georges Besse a coûté 25 milliards de francs. S'il fallait la reconstruire aujourd'hui, ça serait plutôt 60 milliards de francs comme ordre de grandeur, soit 8 à 9 milliards d'euros. Donc, vous voyez que le coût de démantèlement de cette usine est de l'ordre de 5 % de l'investissement initial. Pourquoi ? Parce que cette usine ne fonctionne qu'avec de l'uranium naturel. C'est-à-dire que l'uranium qui rentre est de l'uranium naturel et ce qui ressort est de l'uranium enrichi et de l'uranium appauvri mais, sans qu'il y ait eu de transformations au niveau nucléaire. En termes de rejets ou de ce qu'il y a dans les circuits, on n'est pas du tout dans la même configuration qu'une centrale. Dans l'usine d'EURODIF, vous pouvez rentrer avec juste une blouse et un masque à la main, mais vous n'avez pas du tout les mêmes contraintes que celles qu'il y a dans un bâtiment réacteur. Dans un bâtiment réacteur, vous ne rentrez pas parce que le taux d'irradiation serait beaucoup trop important. Vous comprenez, que dans ce cadre-là, le pourcentage du démantèlement doit être plus important que pour EURODIF.

André Lacroix. Excusez-moi, je voulais simplement faire une remarque : dans les réacteurs neutrons rapides, on pouvait aussi rentrer sans prendre de précaution, il n'y avait pas de radioactivité. Malheureusement, pour des raisons politiques, on les a arrêtés.

Quelle est la valeur de l'UTS ?

Frédéric Van Heems. Sur votre deuxième question, on ne peut pas vous répondre, c'est tout le secret commercial, on ne peut pas dire à quel coût on va produire l'UTS et à quel coût on le vendra. Aujourd'hui, le prix, pour simplifier, de l'UTS est à peu près à 100 euros, donc à environ 650 francs. Et avec ce prix, EURODIF arrive à être tout à fait compétitif malgré la consommation en électricité qui est importante. Pourquoi ? Parce qu'il y a un savoir-faire exceptionnel des employés du site, qui font que cette usine, est la seule usine de diffusion gazeuse au monde continuant à très bien

fonctionner. De plus, parce que l'usine est totalement amortie, il n'y a plus du tout d'investissements à amortir.

Demain, la composition de nos coûts sera très différente, parce qu'on aura un investissement à amortir, par contre on n'aura plus de consommation d'électricité. Tout ceci fera un mélange qui devrait nous permettre de continuer à être plus que jamais compétitifs sur le marché mondial.

Quels sont les risques pour la population en matière de santé ?

Jean-Paul Frouin. Bien, n'allons pas plus loin, sauf qu'il soit reproché à la Commission d'avoir organisé sciemment un délit d'initiés.

Monsieur Hector est infirmier et pose une question relative à la santé.

Guy de Manheulle. Quels sont les risques pour la population en matière de santé. Si des risques existent, quelles mesures sont envisagées ?

Christian Delacroix. L'impact de l'usine auprès des populations les plus exposées est calculé dans le cadre de la démarche relative aux autorisations de rejets. Le calcul de ces impacts montre qu'ils sont excessivement faibles. Pour vous donner un ordre d'idées, c'est quelques centièmes de microsievert, c'est inférieur au microsievert, c'est-à-dire par rapport aux limites d'exposition définies par la réglementation, cela correspond à peu près à 1/15000^e des limites réglementaires. Ce sont donc des impacts excessivement faibles.

Frédéric Van Heems. Pour compléter la réponse de Christian Delacroix, c'est un des autres avantages du site du Tricastin, qui nous permet, c'est important, de lui donner un avenir avec le projet Georges Besse II. C'est un site sur lequel les analyses ont été faites depuis des années. Nous savons évaluer ce qui s'est passé toutes ces dernières années. Cela a donné lieu à de nombreuses mesures, surveillées par les autorités de sûreté. Demain, avec Georges Besse II, du fait de la technologie utilisée, de ce qu'on vous a expliqué aujourd'hui en termes de technologie, des matières utilisées, les conséquences pour l'environnement vont être encore plus faibles qu'avec l'usine George Besse d'Eurodif. Ce qui fait que pour la population aux alentours, il y a évidemment beaucoup de mesures qui vont continuer à être faites sous le contrôle des autorités de sûreté mais on ne devrait pas être en capacité de mesurer la moindre conséquence.

Dans votre question, je ne sais pas si je la comprends bien, il y a aussi les aspects de sûreté, les conséquences pour les personnes en termes d'environnement et de rejets. Nous avons parlé d'inondations tout à l'heure, mais évidemment dans toutes les études que nous menons, nous prenons en compte tous les risques qui peuvent se présenter. Ils sont pris en compte dans le référentiel que préconise la réglementation et à chaque fois, en prévoyant en liaison avec les autorités de sûreté tous les cas les plus dramatiques qui pourraient se présenter. Nous prévoyons le cas d'une péniche qui passe sur le canal et qui exploserait, ce qui peut se passer en cas d'incendie, ce qui peut se passer en cas d'inondations. Vous l'avez vu dans le film, nous prévoyons ce qui peut se passer également en cas de tremblement de terre. C'est pour cela qu'il y a des fondations aussi complexes, parce que évidemment pour les centrifugeuses ce n'est pas une question de risques mais de protection de l'investissement, afin que même en cas de tremblement de terre, nous ne perdions pas trop de

centrifugeuses. Tous ces risques sont bien sûr analysés, pris en compte. Toutes les études faites seront produites pendant les enquêtes publiques, contrôlées par les autorités de sûreté.

QUESTIONS ET REPONSES

Avec Georges Besse II, la taxe professionnelle sera-t-elle écrêtée ?

Raoul Garcia, élu à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Je voudrais revenir sur la fiscalité, mais sur la fiscalité territoriale. Il est évident que la taxe professionnelle qu'EURODIF paye en ce moment est écrêtée. J'aimerais savoir si avec Georges Besse II, la taxe professionnelle sera également écrêtée ?

Frédéric Van Heems. Malheureusement, je ne suis pas celui qui décide des impôts que j'ai à payer. Aujourd'hui, le groupe AREVA sur le site du Tricastin est un contribuable qui reçoit un papier de temps en temps, avec un gros chiffre qu'il paye « rubis sur l'ongle », à la date indiquée et, c'est la seule chose que nous puissions faire. Pour l'avenir de la taxe professionnelle notamment, nous sommes bien conscients que c'est un enjeu très important pour l'ensemble des collectivités locales concernées et donc pour l'ensemble des populations. Qu'est-ce que cela va devenir, je n'en sais rien. Aujourd'hui, nous, groupe AREVA, sur le site, nous payons de l'ordre de 35 millions d'euros par an de taxe professionnelle. Avec tout un système d'écrêtements, de répartitions entre les communes, les départements, les régions. Vous savez que le site est formidablement situé aux carrefours de plusieurs communes, de plusieurs départements, de plusieurs régions. Ça, c'était de l'aménagement du territoire !

Nous restons sur le même site, mais il y a beaucoup d'inconnues. Pour répondre à votre question, la première inconnue, c'est que le Président de la République a lancé le principe d'une grande réforme de la taxe professionnelle. Comment va-t-elle trouver application ? Qu'en sera-t-il ? Pour le moment, nous ne le savons pas.

Deuxième inconnue qui, elle, est de notre ressort : où allons-nous installer les diverses implantations ? Comme vous l'avez vu dans le film, nous allons construire deux unités voire trois.

Pourquoi deux ou trois ? Ce n'est pas pour faire du saupoudrage. C'est, d'une part, pour des raisons de sûreté. Il est apparu, en relation avec les autorités de sûreté, qu'il fallait qu'on fasse des unités de 3-4 millions d'UTS et que ce serait mieux de répartir les différents bâtiments. D'autre part, sur le site, il y a beaucoup d'activités : il fallait trouver de la place pour installer les bâtiments, d'où les différentes localisations. Comme je vous l'ai dit, nous envisageons une unité sur la commune de Bollène, une sur celle de Pierrelatte et éventuellement une troisième unité sur Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il est certain que, là aussi et dans le temps, cela va faire bouger les choses par rapport à la situation actuelle. En conséquence, je ne sais pas vous dire ce que demain nous aurons à payer. Nous espérons que ce sera une somme moins élevée que la somme actuelle. En même temps, nous sommes conscients de nos responsabilités vis-à-vis des collectivités locales : nous ne demandons pas une disparition de cette fiscalité. Il ne nous paraît pas inutile qu'il y ait une réflexion un petit peu globale, qui nous échappe totalement, pour voir comment l'ensemble de cette fiscalité locale pourrait être intelligemment répartie entre les différentes collectivités locales et dans la durée.

Quel sera l'impact économique au niveau de la Région et de Bollène ?

Guy de Manheulle. Vous avez répondu à la question écrite qui concernait la fiscalité locale, quel sera l'impact économique au niveau de la Région et sur les commerces de Bollène ?

Frédéric Van Heems. Dans ma réponse, il y avait la fiscalité mais aussi les commerces. Pour le coup, Georges Besse II est vraiment, je pense, l'avenir du Tricastin. C'est cela qui peut donner un sens à tous nos projets industriels sur une période de 15 ou 20 ans. Cela va continuer à être le poumon socio-économique de la région tel qu'il est depuis pendant des années.

Jean-Paul Frouin. J'ai dit au début de mon propos qu'il n'appartenait pas, et je persiste et je signe, à la Commission de répondre sur le fond. Au demeurant, j'y apporte une petite exception, s'agissant de votre question ou du moins de la façon dont vous l'avez posée, en demandant si l'implantation de la nouvelle usine Georges Besse II modifierait la fiscalité locale.

Les mêmes règles produisent les mêmes effets, quelle que soit la nature de l'activité en cause. Qu'il s'agisse d'une cimenterie, d'une fabrique de chaussures ou d'une activité assujettie à la taxe professionnelle. Je ne reviens pas sur ce qu'a indiqué - au surplus, il ne m'appartient pas de le faire - sur ce que vient de vous répondre monsieur Van Heems et qui est très pertinent.

Ou bien le sujet est national et il s'agit de la loi, donc le domaine législatif peut-être amené dans les années qui viennent à modifier le mode de fonctionnement de la taxe professionnelle.

Ou bien le sujet est local et, à fiscalité donnée et à législation constante, la question est entre vous de savoir comment, dans la limite des pouvoirs qui sont conférés aux collectivités territoriales, mais elles ne sont pas neutres, ni pour l'écèlement, ni pour le paiement en premier rang, de savoir comment vous répartissez la fiscalité à législation constante. Je refermerai cette parenthèse, car je ne suis pas chargé d'intervenir sur le fond.

En revanche, je dois vous dire, parce que c'est la première réunion que nous tenons ici et ce propos n'a aucune raison d'être secret, je le répèterai autant qu'il le faudra. S'il apparaissait au cours des débats, dans d'autres communes, cela viendra peut-être, sauf erreur auditive de ma part, j'ai cru comprendre que vous étiez de Saint-Paul-Trois-Châteaux, peut-être ne pourrez-vous pas venir à la réunion de Saint-Paul-Trois-Châteaux, si vous pouvez vous serez le bienvenu, j'ai quelques raisons de penser que cette question relative à la fiscalité aura un caractère récurrent. Si tel était le cas, parce que les sites sur lesquels il y a un seul contribuable, à ce niveau de contribution, et sur un territoire aussi complexe comme vient de l'évoquer monsieur Van Heems, que celui que nous connaissons ici, ce cas est relativement peu fréquent à travers l'Hexagone. Si cette question avait un caractère récurrent, je le dis publiquement à Bollène ce soir, je crois que la commission me suivra, j'en ferais incontestablement un point important du compte-rendu que nous serons amenés à rédiger, pour que « qui de droit » en lisant ce compte-rendu ait conscience, s'il en était besoin de la nature et de l'importance du sujet.

Y a-t-il une autre question ?

Allez-vous démanteler et les installations intérieures et le génie civil ? Que ferez-vous de la place libérée ?

Christian Auzas : Je voulais poser une question complémentaire à celle qui a été posée tout à l'heure sur l'aspect démantèlement. Il a été rappelé que tout industriel a obligation lorsqu'il arrête son installation de provisionner pour la démanteler. Un autre aspect très important pour la crédibilité de cette industrie, je voudrais savoir plus particulièrement sur l'usine Georges Besse d'EURODIF, quel coût de démantèlement vous souhaitez ? Vous avez parlé de 450 millions d'euros sur 10 ans. Est-ce que vous

allez tout démanteler, c'est-à-dire à la fois les installations intérieures et le génie civil et qu'est-ce que vous allez faire de la place libérée ?

Nicolas de Turckheim. En termes d'exploitant, nos obligations sont effectivement de démanteler toutes les installations nucléaires. Ce qui est compris dans les 450 millions, recouvre donc l'ensemble de tous les circuits du procédé au cours de leur existence. C'est-à-dire tous les diffuseurs, tous les compresseurs, tous les échangeurs, toutes les tuyauteries qui sont effectivement à l'intérieur des bâtiments.

Par contre, les bâtiments eux-mêmes, sont des bâtiments conventionnels parasismiques au niveau du génie civil. Ces bâtiments pourraient être réutilisés un jour. Parce que ce sont des bâtiments qui sont en béton, qui sont para-sismiques, qui ont un certain nombre d'avantages. Dans le chiffre que je vous ai donné, si vous êtes un spécialiste, il y a le démantèlement de niveau 2. Tout le groupe AREVA prend ce type de démantèlement au niveau de ses provisions, c'est la loi.

Frédéric Van Heems. Ce qui veut dire qu'à la fin de ce démantèlement de niveau 2, il restera de grands bâtiments, des bâtiments en béton tout à fait classiques, sauf qu'ils restent à l'intérieur de la clôture lourde sur le site. Donc, je ne pense pas qu'on fasse d'activités grand public à cet endroit-là. Mais par contre, ils deviendront des bâtiments en béton tout à fait classiques.

Nous parlons du démantèlement de Georges Besse mais, bien entendu, dans le projet Georges Besse II, nous prenons en compte le démantèlement de la future usine Georges Besse II dans le contrat que nous envisageons de passer, qui est déjà préparé avec ETC, la filiale technologique d'URENCO. Un contrat est prévu pour le démantèlement des centrifugeuses quand elles arriveront en fin de vie et pour qu'elles soient démantelées.

SYNTHESE DE LA REUNION PAR LA CPDP

Jean-Paul Frouin. Je crois que nous allons arriver au terme des questions. Comme je le disais tout à l'heure, le sujet est par nature évolutif et se nourrira au fur et à mesure des réunions. Des échanges vont se développer, au cours des deux mois qui viennent, dans votre région.

J'ai dit également qu'il y aurait un compte-rendu intégral de notre réunion. Mais, je crois, qu'il serait bon que Jean-Claude Darras, qui a écouté avec beaucoup de soin toutes les questions et les réponses, vous dise comment il voit, de façon synthétique, les principaux thèmes ou les principaux sujets qui ont été abordés ce soir.

Jean-Claude Darras, membre de la commission de pilotage du débat public. Je ne vais pas refaire le débat, en vous disant ce qui a déjà été dit, en répondant aux questions, ce serait un peu long.



Simplement, je suis surpris de la diversité des questions – pas tout à fait d’ailleurs, je m’attendais à cela - de toutes les questions qui sont posées. On peut dire qu’il y a eu des questions qui sont des préoccupations très importantes : sur l’emploi bien évidemment, sur la fiscalité donc des problèmes humains, administratifs, financiers.

Des questions d’économie également. Bien évidemment, s’agissant du nucléaire, on pouvait s’attendre et cela a été le cas, à des questions sur l’environnement : Environnement visuel, de déchets, de refroidissement.

Des réponses ont été apportées :

Le démantèlement des usines a été abordé, avec cet aspect particulier : que faire dans le cas où il n’y a plus d’eau chaude.

Les problèmes de sécurité du site, vus sous différents aspects, je crois qu’aucun aspect n’est négligeable. La sécurité au sens large, concernant la sécurité du site proprement dit, mais aussi, la sécurité des populations. À terme, lorsque l’usine sera terminée mais également pendant la phase de travaux.

Nous avons eu des propositions intéressantes concernant les enquêtes publiques qui devraient être ordonnées concernant les travaux.

Enfin, il y a eu questions techniques très diverses ont trouvé des réponses, avec peut-être un souci concernant le confidentiel Défense.

Je pense avoir à peu près balayé tout ce qui s’est dit ce soir et qui est, à mon avis, très riche.

Jean-Paul Frouin. Voici le calendrier des réunions qui s’affiche sur l’écran. J’invite ceux qui le souhaitent à participer à nos prochaines réunions ou à en faire écho auprès de votre entourage.

Merci de votre participation. v